

Commission déchets



Composition de la commission

Luthi Jean-Daniel

Jaton Claudine

Français Olivier

Sheppard Jean-Claude

Perreten Michel

Burri Bernard

Chabloz Bernard

Michelet Philippe

Schiesser Edgar

Pittet Michel

Ruegg Etienne

Diserens Thierry

Bussigny

Chavannes

Lausanne

Epalinges

Renens

Les Cullayes

Le Mont

Belmont

Romanel

Froideville

SESA

Lausanne Assainissement

Président



Préambule

- Problématique du financement
 - loi fédérale LPE
- Situation ambiguë des communes
 - suite à non-décision du Grand Conseil
- Loi cantonale du 5 septembre 2006 (814.11)
 - entrée en vigueur au 01.01.2007
 - règlement d'application actuellement en consultation
- Commission déchets de Lausanne Région
 - harmoniser le concept
 - soutenir techniquement les 26 communes



Argumentaire pour le choix de la taxe

- Principe du « pollueur payeur »
- Uniformisation de la perception
 - à l'échelle de Lausanne Région (> 350'000 pers.)
- Eléments concrets de réduction du volume
 - compostables et matières synthétiques
- Augmentation sensible des coûts de valorisation
 - par transfert sur d'autres filières
 - (frais de valorisation → frais de ramassage et transport ↗ ↗ ↗)



Taxe au poids

- Respect strict du principe de causalité
- Difficulté de mise en application
- Identification de chaque sac ou container
- Pesage très précis
- Coûts administratifs disproportionnés



Taxe au sac, éléments positifs

- Respect partiel du principe de causalité
- Diminution sensible du tonnage (~15%)
- Fort transfert sur d'autres filières
- Augmentation du taux de recyclage

- 1994: ~30%

actuel: ~41%

objectif cantonal 2020: 60%





Taxe au sac, éléments négatifs

- Tourisme des déchets
- Elimination sauvage (forêts; cours d'eau; WC)
- Incinération sauvage (cheminées de salon)
- Contournement du concept
- Résistance mécanique des sacs
- Contrôle des containers
- Structure de vente et de contrôle





Taxes au sac, éléments négatifs

- Gestion administrative importante
- Conditions de travail des éboueurs
 - augmentation du poids des sacs
- Mise en place impérative des filières pour compostables (masse) et plastiques (volume)
- Volume des sacs (35l; 60l; 110l)
 - aménagements de cuisine standard = 35l





Taxe forfaitaire, éléments négatifs

- Peut signifier une "autorisation de polluer"
- Principe de causalité pas respecté dans son intégralité



Taxe forfaitaire, éléments positifs

- Au ménage, à l'habitant, etc.
- Facilité d'introduction
- Taxe partiellement incitative
 - cette taxe devra impérativement être réévaluée annuellement en fonction des coûts effectifs de l'exercice précédent
- Les entreprises sont taxées en fonction du volume réel par le prestataire de service (par la commune)



Propositions de la commission

- Ne pas introduire de taxe au sac
- Financement par les impôts (30%)
- Introduire une taxe forfaitaire (70%)



Sondage auprès des communes

- Lausanne Région = 26 communes
- 24 communes abondent dans le sens de la commission
- 1 commune (Lausanne) se prononcera en 2008 suite à une démarche participative avec les partis politiques et les groupes d'opinions
- 1 commune (Renens) ne veut pas de nouvelle taxe et n'adhère pas à la solution proposée



Planning prévisionnel

- Fin 2007: élaboration des documents communaux (projet de préavis et règlement-type)
- Début 2008: validation par les législatifs communaux
- 2008: adoption par la cheffe du département
- 2008: validation par les exécutifs communaux
- 2008: établissement des budgets adaptés
- 01.01.2009 = introduction du système de taxation unifié



Aspect financier des communes

 L'introduction d'une taxe équivaut à une nouvelle recette (qui permettrait de surseoir à une éventuelle augmentation d'impôt)

Chaque commune décide de sa politique financière



L'avenir ...

Changement des mentalités

Le meilleur des déchets est celui qui n'est pas produit!

- Sensibilisation, information, formation
 - écoles, commerces, entreprises, citoyens, etc.
- Adaptation des filières de valorisation/recyclage
- Tendance à s'approcher, à terme, d'une taxe proportionnelle à la quantité de déchets



Simulation (base 2006)

Le Mont Total 30% impôt 70% taxe Taxes Totaux Compte 450 (2006) 856'400.00 256'920.00 599'480.00 Ménages de 1 personne 546 163.52 89'284.26 Ménages de 2 personnes et plus 327.05 510'195.74 1560

Taxe = Environ Fr. 0.91 par jour



Simulation (base 2006)

Romanel	Total	30% impôt	70% taxe	Taxes	Totaux
Compte 450 (2006)	327'120.00	98'136.00	228'984.00		
Ménages de 1 personne	482			101.14	48'750.13
Ménages de 2 personnes et plus	891			202.28	180'233.87

Taxe = Environ Fr. 0.56 par jour



Simulation (base 2006)

	Ménage 1 personne	Ménage > 1 personne
Romanel	101.14	202.28
Chavannes	117.53	235.05
Lausanne	122.20	244.39
Renens	138.72	277.44
Belmont	140.96	281.93
Epalinges	157.21	314.43
Le Mont	163.52	327.05
Froideville	164.87	329.74
Bussigny	167.38	334.76



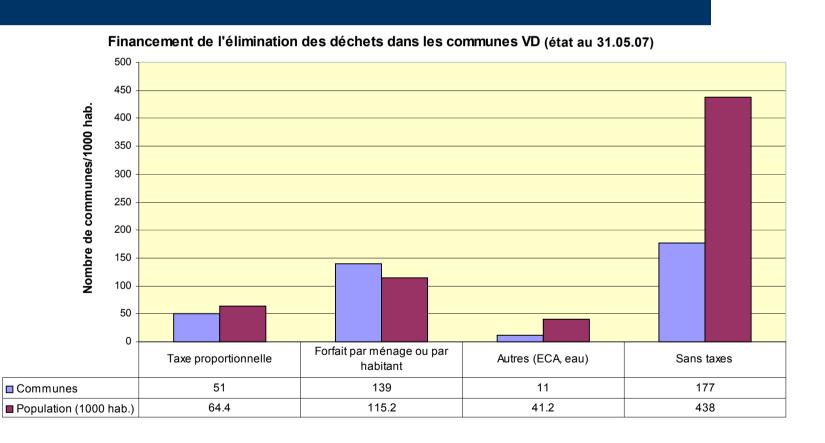
Simulation: les écarts?

Des communes:

- Possèdent leurs propres moyens de ramassage
- Confient leur ramassage à des entreprises privées
- Collectent les déchets ménagers une ou plusieurs fois par semaine
- Ne possèdent pas de déchèterie
- Possèdent une déchèterie communale ou intercommunale
- Collectent ou ne collectent pas les déchets encombrants (sauf sur appel)
- Collectent le papier et le verre, une ou plusieurs fois par mois
- Procèdent au ramassage des déchets compostables
- Organisent des journées spécifiques (ramassage de déchets spéciaux; coups de balais; vide-greniers, etc.)
- Ont installé des systèmes groupés de collecte des déchets ménagers (Molok ou similaire)
- Ont mis en place, dans certains quartiers, des "EcoPoints"

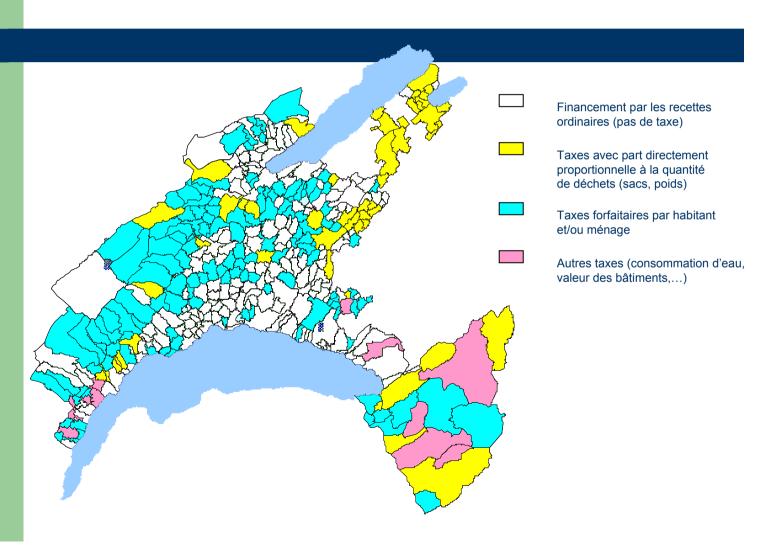


Situation cantonale actuelle





Situation cantonale actuelle





Comparaison forfait / sac (Renens 2006)

Compte 450	2'939'880.00	
Nombre de ménages de 1 personne	3789	138.72
Nombre de ménages de 2 personnes et plus	5523	277.44
1 sac hebdomadaire par ménage 1 personne	3'789	
2 sacs hebdomadaires par ménage > 2 personnes	11'046	(enfants ??)
Nombre hebdomadaire de sacs	14'835	
Nombre annuel de sacs (52 semaines):	771'420	
Prix du sac:	3.81	
Ménage de 1 personne		198.17
Ménage de 2 personnes et plus		396.34



Commission déchets

Merci pour votre attention



